

# Avant-propos

La connaissance d'un territoire est essentielle pour analyser les réalités qu'il recouvre, y mener des politiques adaptées et administrer son fonctionnement. Or cette connaissance repose sur le choix de la maille d'observation et de décision la plus pertinente. L'objectif de l'atlas des Pays de la Loire est de recenser les zonages les plus communément utilisés. Chacun a son rôle spécifique et offre une grille de lecture particulière du territoire régional. Les rassemblant dans un même document, l'atlas se veut un outil de référence pour l'observation et l'analyse territorialisées.

Historiquement, les frontières communales, départementales ou encore régionales ont été définies pour administrer et mettre en œuvre des politiques. L'organisation des élections a également nécessité de partitionner le territoire. Ces constructions, mises en avant dans les zonages administratifs, s'opèrent dans un cadre législatif et réglementaire de manière concertée.

De façon similaire, analyser un territoire, notamment de manière statistique, présuppose de l'identifier géographiquement de façon pertinente et partagée. Dans cet objectif, l'Insee a mis au point des zonages d'étude qui font largement référence. Les unités urbaines permettent de repérer les continuités du bâti ; la zone d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes ; les zones d'emploi permettent d'analyser l'économie locale ; la grille de densité permet d'approcher la notion d'urbain et de rural ; les bassins de vie sont définis en fonction de l'accès aux équipements. La plupart de ces zonages ont été actualisés récemment et ce dossier permet de faire le point sur leurs nouvelles définitions.

Certains zonages sont davantage opérationnels et liés à la mise en œuvre d'un projet de politique publique. Un grand nombre de politiques territorialisées se définissent ainsi au niveau des intercommunalités et des schémas de cohérence territoriale (SCoTs). D'autres zonages correspondent à des politiques spécifiques, comme des programmes de santé ou de formation. Les quartiers de la politique de la ville, abritant les populations les plus modestes, permettent d'y mettre en place des actions adaptées.

Cet atlas, utile pour tous les acteurs du territoire, sera mis régulièrement à jour.

Le Directeur régional  
de l'Insee des Pays de la Loire

**Pascal SEGUIN**